

**PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION
2011 – 2013
DE L'ILLE ET VILAINE**

Entre :

L'Etat, représenté par la Préfecture de la Région Bretagne dont le siège se situe 3 avenue de la Préfecture - 35000 RENNES, et par le Préfet d'Ille et Vilaine, Monsieur Michel CADOT,
Ci-après dénommée « l'Etat »

et

La Région Bretagne, dont le siège est situé 283 avenue du Général Georges Patton - CS 21101 - 35711 RENNES CEDEX 7, représentée par son Président, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, habilité à signer le présent plan par délibération n° 11-0226/2 en date du 31 mars 2011,
Ci-après dénommée « la Région »,

et

Le Conseil Général d'Ille et Vilaine, dont le siège est situé 1 avenue de la Préfecture - 35000 RENNES, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis Tourenne, habilité à signer le présent plan par délibération en séance publique du 28 avril 2011,
Ci-après dénommée « le Département »,

et

La Communauté d'agglomération Rennes Métropole, Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont le siège est situé 4, avenue Henri Fréville – CS 20723 – 35207 Rennes Cedex 2, représentée par son Président, Monsieur Daniel DELAVEAU, habilité à signer le présent plan par délibération n° C11 074 en date du 31 mars 2011,
Ci-après dénommée « Rennes Métropole »,

et

Fougères Communauté, Communauté de communes dont le siège est situé parc de l'Aumaillerie - 35133 LA SELLE EN LUITRÉ, représentée par son Président, Monsieur Louis Feuvrier, habilité à signer le présent plan par délibération n°2011.34 en date du 14 avril 2011,
Ci-après dénommée « Fougères Communauté »

Il a été exposé ce qui suit :

Article 1 – Objet du plan

La nouvelle stratégie de défense et de sécurité nationale, décidée par le Président de la République en 2008, et la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) au Ministère de la défense se traduisent par une restructuration très importante de l'implantation territoriale des armées.

Le département de l'Ille et Vilaine est particulièrement touché et connaît de nombreux mouvements sur la période 2009-2014.

Dans le cadre de la rationalisation de la fonction soutien général « maintien en condition opérationnelle du matériel terrestre » avec la dissolution des échelons régionaux de la chaîne de maintenance et la suppression de 81 postes sur 2009 – 2010.

Dans le cadre de la rationalisation du soutien général, la fonction « solde – paie » est profondément restructurée et le centre technique d'administration et de comptabilité (CTAC) sera dissous en 2012 et 217 emplois seront supprimés. Toujours dans ce cadre, la fonction finances sera aussi profondément réorganisée. En 2009, a été créée une base de défense (BDD) expérimentale et son groupement de soutien (GSBDD) a été créé le 1^{er} janvier 2010.

Dans le cadre de l'optimisation du stationnement, le détachement du 1^{er} GLCAT de Saint-Jacques de la Lande sera dissous en 2011 ainsi que le GSLCAT, soit au total 361 postes supprimés.

Source de synergie avec les unités de l'Armée de terre sur le territoire rennais, le CELAR à Bruz sera renforcé par l'arrivée des activités du laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques (LRBA) de Vernon, par celles liées à l'optronique du centre d'essai parisien (CEP) d'Arcueil et par celles liées aux systèmes d'information de l'établissement technique d'Angers (ETAS) pour devenir le centre de la direction générale pour l'armement de la maîtrise de l'information (DGA/Mi). Le détachement de l'école supérieure d'application des transmissions de Laval arrivera à Cesson-Sévigné en 2010. En 2011, la 785^{ème} compagnie de guerre électronique basée à Orléans arrivera à Saint-Jacques de la Lande. Enfin un centre de mise en œuvre (CMO) de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information (DIRISI) s'installera à Rennes en 2013.

Le plan local de redynamisation (PLR), accompagné de moyens financiers, a pour objectif de recréer un nombre d'emplois et un volume d'activité directs ou indirects au moins équivalents, sur le département, à ceux supprimés par ces restructurations.

Article 2 – Objectifs retenus

Les parties signataires se fixent l'objectif de création d'au minimum 200 emplois directs sur la période 2011 – 2013 sur le département de l'Ille et Vilaine.

Article 3 – Périmètre retenu

Les actions retenues dans le présent plan de redynamisation concerneront le territoire départemental de l'Ille et Vilaine et plus particulièrement les communautés d'agglomération ou les communes qui adhèrent au dispositif.

Article 4 – Durée

Le présent PLR prendra effet à compter de la date de signature pour une période de 36 mois, reconductible une fois par avenant portant sur 24 mois supplémentaires au maximum.

Article 5 – Actions de revitalisation

Les actions de revitalisation retenues dans le présent PLR s'inscrivent selon deux axes de développement :

- conforter les domaines d'excellence du département de l'Ille et Vilaine en :
 - o croisant les filières Agriculture/Agroalimentaire (Agri/Agro) et Electronique, Technologies de l'information et des communications (ETIC)

- soutenant le développement de fabrication industrielle électronique en Bretagne
- créant une plateforme d'ingénierie culinaire
- soutenir le développement économique des territoires en :
 - soutenant l'activité économique du territoire de Fougères par le redéploiement stratégique de Sagem Industries
 - diversifiant celui de Rennes Métropole par la réalisation d'un espace entreprises biopole dédié au secteur des biotechnologies.

Article 6 – Contributions financières

Le présent PLR est conclu pour un montant total de **14 894 000** euros.

La contribution financière de l'Etat est de 1 847 500 € sur une durée de 3 ans, au titre des restructurations de défense (1 347 500 euros de FRED et 500 000 euros de FNADT).

Le total des contributions apportées au PLR par les collectivités territoriales partenaires est fixé dans le tableau financier prévisionnel joint au présent document.

Article 7 – Comité de pilotage

Un Comité de pilotage est constitué sous la présidence du Préfet de l'Ille et Vilaine. Son rôle est de :

- valider les opérations retenues au présent plan local de redynamisation ;
- assurer le suivi du déroulement du présent plan local de redynamisation ;
- évaluer les mesures prévues au présent plan local de redynamisation.

Il se réunira autant que nécessaire et au minimum une fois par an.

Les décisions du Comité de pilotage seront prises à la majorité relative par vote à main levée des participants effectivement présents aux réunions du Comité de pilotage. En cas d'égalité, la voix du Président du Comité de pilotage compte double. En cas d'absence aux réunions du Comité de pilotage, il n'y a pas de procédure de procuration.

Le Comité de pilotage est composé des personnalités suivantes :

- le Préfet de l'Ille et Vilaine ou son représentant
- le Chef du service du trésor de l'Ille et Vilaine ou son représentant
- le Délégué militaire départemental de l'Ille et Vilaine ou son représentant
- le Président de la région Bretagne ou son représentant
- le Président du Conseil général de l'Ille et Vilaine ou son représentant
- le Président de Rennes Métropole ou son représentant
- le Président de Fougères communauté
- un représentant de la DATAR
- le Délégué régional aux restructurations de défense ou son représentant
- d'un représentant de chacun des autres organismes publics, associatifs ou privés signataires et contributeurs financiers du présent plan local de redynamisation

Le Comité de pilotage pourra s'adjoindre toutes personnes qualifiées en tant que de besoin. Cependant, ces personnes n'ont pas de droit de vote.

Le Comité de pilotage pourra créer autant de groupes de suivi particulier du déroulement des actions retenues au présent plan qu'il juge nécessaire.

Au terme de chaque année d'application du présent plan, l'opportunité de réorientation des actions retenues et des moyens financiers disponibles sera examinée par le Comité de pilotage.

L'évaluation de la mise en œuvre du présent plan sera effectuée une fois par an par le Comité de pilotage, en fonction des indicateurs de suivi retenus dans le programme de gestion PRESAGE-PATRA, en s'attachant plus particulièrement au :

- suivi des opérations développées
- nombre d'emplois créés sur le périmètre et en lien avec le présent plan
- nombre d'entreprises créées ou développées en lien avec le présent plan

Article 8 – Validation des dossiers et mise en œuvre des opérations

Chaque projet, en lien avec une des fiches actions jointes au présent document, fait l'objet d'un dossier d'opération. Ce dossier doit être déposé par le maître d'ouvrage désigné sur chacune des fiches actions jointes au présent document auprès de la Préfecture de la région Bretagne (délégation aux restructurations de défense).

La préfecture de région Bretagne ou la préfecture d'Ille et Vilaine se chargent de l'instruction du dossier. Pour ce faire, elles peuvent recourir à tout organisme public, associatif ou privé.

Une fois instruit, chaque dossier d'opération est présenté pour validation au Comité de pilotage.

Cette validation peut se dérouler par vote des membres présents lors d'une réunion du Comité de pilotage selon les modalités définies à l'article 7 ou par une consultation « courrier » auprès de chacun des membres du Comité de pilotage (les courriers sont envoyés par le Préfet de région aux différents membres du Comité de pilotage et la décision est prise après dépouillement des réponses, à la majorité relative. En cas d'égalité, la position du Président du Comité de pilotage compte double).

Une fois validée par le Comité de pilotage, l'opération fait l'objet d'une convention particulière de mise en œuvre entre l'Etat et le maître d'ouvrage désigné par la fiche action.

Fait à Rennes, le 16 mai 2011

Pour l'Etat,
Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet de l'Ille et Vilaine

Le Président du Conseil régional de Bretagne

Michel Cadot

Jean-Yves Le Drian

Le Président du Conseil général d'Ille et Vilaine

Le Président de Rennes Métropole

Jean-Louis Tourenne

Daniel Delaveau

Le président de Fougères communauté

Louis Feuvrier

I. DIAGNOSTIC

Situé aux portes de la Bretagne, le département de l'Ille et Vilaine jouit d'une excellente desserte routière tant sur l'axe Est-Ouest que Nord-Sud avec un réseau de routes 2x2 voies entièrement gratuites sur la région Bretagne. Le département a aussi un très bon réseau ferré qui permet des liaisons TGV directes vers la majeure partie des villes françaises reliées ou des liaisons TER entre les principales villes du département ou de la région, voire avec la région Pays de la Loire limitrophe à l'Est et au Sud. En outre, la réalisation de la LGV en 2014 permettra de raccourcir le trajet Paris – Rennes d'une demi-heure. Le département dispose enfin de deux aéroports internationaux qui représentent le 2^{ème} aéroport de Bretagne et le 3^{ème} du Grand-Ouest (Rennes – Saint-Jacques et Dinard – Pleurtuit – Saint-Malo) ainsi qu'un port de commerce dont l'activité reste très locale (Saint-Malo au 17^{ème} rang métropolitain). L'Ille et Vilaine est une zone agréable à vivre (3^{ème} département dans le classement 2008 de « L' Express ») avec 72 km de côtes, 63 000 ha de forêt, un réseau de canaux fluviaux et un riche patrimoine historique. Le département est caractérisé depuis 20 ans par un fort dynamisme.

A. Dynamisme démographique

Avec plus de 955 000 habitants en 2007, le département de l'Ille et Vilaine a augmenté de 71% en trois générations se plaçant sans contestation depuis 1997 comme étant le plus peuplé de la région Bretagne.

L'agglomération rennaise regroupe plus du tiers de la population du département avec une proportion des moins de 20 ans supérieure à la moyenne nationale, grâce notamment au pôle universitaire de Rennes (plus de 60 000 étudiants). Rennes est la seconde ville du grand Ouest de la France.

Seul le Pays de Fougères stagne en terme de population, après avoir connu une baisse de sa population significative à cause de son enclavement et de difficultés économiques persistantes depuis une trentaine d'années. Plus récemment le Pays de Redon a lourdement subi l'impact de la crise du secteur automobile qui est très présent dans le sud du département.

B. Dynamisme de la recherche et de l'innovation

L'Ille-et-Vilaine occupe une place centrale et ancienne pour l'innovation, autour des universités et des laboratoires : 4000 chercheurs employés dans les 130 laboratoires du département. La technopole de Rennes-Atalante (14 000 salariés), "berceau de la recherche et de l'avenir" depuis les années quatre-vingts, symbolise la vitalité de la recherche dans le département et sa capacité à promouvoir un véritable réseau technopolitain, pluridisciplinaire et réactif. Elle se place juste derrière Sophia-Antipolis.

Le département abrite aussi 4 Pôles de compétitivité :

- Id4car, spécialisé dans le secteur automobile (siège à Nantes et présent sur les régions Pays de Loire et Bretagne)
- Valorial, sur le secteur de l'agroalimentaire dont le siège est à Rennes
- Images et Réseaux, sur les technologies et les services liés aux images numériques, à vocation mondiale (siège à Lannionet polarisation principale à Rennes)
- Mer, sur les technologies et les biotechnologies marines, à vocation mondiale dont le siège est à Brest.

C. Dynamisme économique

Terre agricole historique, l'Ille et Vilaine est devenu au fil des ans le premier département français producteur de lait et de viande bovine et leader pour l'innovation dans l'agroalimentaire. L'activité agricole représente encore 4,4 % des emplois du département. S'appuyant sur ses savoir-faire, l'Ille et Vilaine a développé une industrie agroalimentaire de tout premier rang, et accueille notamment l'entreprise Triballat avec sa marque Sojasun, le groupe Le Duff et ses marques Brioche Dorée et Bridor, le groupe Norac et ses marques Wahou ou Daunat. Ce secteur emploie plus de 15 000 salariés sur le département. Le département d'Ille-et-Vilaine compte ainsi 133 établissements de plus de 20 salariés dans le secteur de l'IAA, ce qui représente 12 114 salariés soit une masse salariale moyenne de 312 M€. Les investissements s'élèvent à 104M€ (Sources DRAAF, Agreste Bretagne, INSEE)

2009). En 2007, l'Ille-et-Vilaine est donc le 3^{ème} département en nombre d'établissements et le 5^{ème} concernant les effectifs salariés (ETP) IAA en France métropolitaine.

Les trois plus grands établissements IAA (en nombre de salariés) en Ille-et-Vilaine sont les suivants :

- SVA Jean Rozé à Vitré : 1 227 salariés,
- Cooperl Hunaudaye à Monfort-sur-Meu : 474 salariés,
- SAS Panavi à Torcé : 458 salariés.

Forte implantation du secteur agroalimentaire sur le secteur de Vitré :

- 3,5 milliards de chiffres d'affaires,
- 7000 emplois salariés, soit 20% des effectifs de ce territoire et 58 % des emplois salariés dans les IAA d'Ille-et-Vilaine.

Il convient d'ailleurs de souligner que des groupes comme SVA Jean Rozé, partenaire de la chaîne des Mousquetaires, ainsi que Tendriade ont un besoin récurrent de 30 à 40 postes à pourvoir en emploi durable, ceci malgré la crise.

Mais les secteurs industriels emblématiques du département sont aujourd'hui :

- l'automobile (PSA en banlieue rennaise avec plus de 7 000 salariés et des sous-traitants et équipementiers du secteur). Cette filière est fortement concentrée autour de ce site avec 130 établissements sur 237 et 71% des effectifs du secteur automobile. En 2007, le poids de la filière dans la sphère productive atteignait 18% dans la zone d'emploi de Rennes, avec 16 850 salariés, et 14% dans celle voisine de Redon, avec 1 240 salariés. Entre 2007 et 2011 il aura été mis fin à 3 489 CDI et 1 500 emplois d'intérimaires dans ce seul secteur d'activité,
- l'électronique et les technologies de l'information et des télécommunications (plus de 5 000 salariés)
- l'édition et l'imprimerie avec Ouest France, premier quotidien régional avec 800 000 exemplaires par jour.

Au total, l'industrie représente environ 61 000 emplois sur le département (16,8% des emplois).

Tirant partie de son implantation en bord de mer et de son patrimoine touristique important, le département, en particulier sur le territoire de Saint-Malo – 4^{ème} territoire touristique français, a développé une offre importante tant en matière de manifestations que de services (commerces, hôtels et restaurants) employant plus de 58 000 personnes sur le département.

Le secteur tertiaire, hormis le commerce, emploie environ 215 000 salariés sur le département, essentiellement dans les services (127 000 salariés – services opérationnels, conseil et assistance, santé et action sociale, transports).

D. Dynamisme ralenti par la crise économique

Néanmoins, avec la crise de 2008, le département a été très touché et son dynamisme économique a été ralenti. Le taux de chômage est passé de 5,8% au 4^{ème} trimestre 2008 à 7,5% (donnée estimée 4^{ème} trimestre 2009 – 9,6% en moyenne nationale). L'augmentation du chômage sur un an (avril 2009/ avril 2010) est de +0,6 point en Ille-et-Vilaine ; le bassin d'emploi de Saint-Malo étant impacté par la plus forte augmentation (+8,9). Toutefois, en données brutes, le nombre de chômeurs (31 570) diminue, sur un mois de 5,3%. Cette tendance reste à confirmer, car le nombre de chômeurs a, en parallèle, progresser de 7,4% sur un an. Les secteurs de l'automobile, de l'électronique et du BTP sont particulièrement impactés, notamment sur le territoire de Fougères ou sur celui de Redon. Cependant, quelques niches d'optimisme apparaissent. Selon les enquêtes de la Banque de France lancées auprès des entreprises en avril et mai 2010, des perspectives de reprise dans les services marchands et l'industrie sont prévisibles. Ainsi, des secteurs comme la logistique pourraient rapidement se développer sur le territoire du département. Les organismes bancaires sont d'ailleurs sur la même longueur d'onde et voient réapparaître des dossiers en nombre non négligeable. Oséo revient même progressivement à ses activités traditionnelles et est moins sollicitée dans le cadre du plan de relance. En avril 2010, le chiffre d'affaires des entreprises du département augmente de 6% par rapport à avril 2009 et revient au même niveau que février 2009. La reprise du marché immobilier se confirme, tant dans le neuf du fait du dispositif « Scellier » que, dans le bâti ancien ; les propriétaires mettant leurs

biens aux normes issues du Grenelle de l'Environnement afin d'accélérer les ventes vis-à-vis des acheteurs potentiels soucieux du respect de ces mesures (économies d'énergies). Les crédits à l'habitat sont en hausse de 5,2% par rapport à avril 2009. La vente des biens d'équipements connaît également un redémarrage. En conclusion, même si les indicateurs économiques de 2008 et du premier semestre 2009 ne sont pas encore tous atteints, on observe une légère reprise de l'activité au niveau du chiffre d'affaires déclaré en Ille-et-Vilaine. En revanche, les investissements tardent toujours à redémarrer. Dans les premiers bilans des entreprises pour l'année 2009, la Banque de France a recensé 78 000 bilans présentant une augmentation de capitaux propres en 2009.

E. Synthèse

Il est possible de synthétiser ce diagnostic sous la forme du tableau suivant :

Forces	Faiblesses
Croissance démographie Jeunesse de la population Infrastructures de communication Géographie et patrimoine culturel Axe Rennes – Saint Malo Universités et recherche Taux de réussite dans le secondaire Rennes Atalante 4 Pôles de compétitivité Industrie automobile Place sur le secteur des TIC Coopération Rennes / Nantes Industrie agroalimentaire Production de lait et de viande bovine Le lien avec le Japon	Activité industrielle centrée essentiellement sur 3 secteurs (automobile, TIC et agroalimentaire) connaissant des difficultés accrues par la crise mondiale
Opportunités	Menaces
Arrivée de la LGV en 2014 Développement des véhicules décarbonés Renforcement de la présence militaire dans les TIC Renforcement du secteur de la logistique Conséquences non négligeables du Grenelle de l'Environnement sur le bâti neuf et ancien et, donc sur le marché de l'immobilier Fort développement des coopératives agricoles qui ont fait, de l'installation des panneaux photovoltaïques, leur cheval de bataille : véritable niche d'investissements matériels	Crises du secteur automobile et du secteur laitier Délocalisation dans le secteur de l'électronique Développement incessant des exportations et livraisons intra communautaires (+19% entre avril 2009 et avril 2010) : risque de manque d'attrait économique du territoire

II. AXES DE DEVELOPPEMENT

A l'examen du diagnostic, il est retenu de conforter les domaines d'excellence du département soumis à des menaces externes, notamment sur les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, de l'automobile, de l'électronique et des technologies de l'information et des télécommunications. Par ailleurs, ce PLR permettra le renforcement de l'activité liée aux biotechnologies, axe privilégié de développement du territoire.

A. Soutenir l'activité économique du secteur électronique : aider au redéploiement stratégique de Sagem Industries à Fougères (action validée par le CTI du 21/04/2010, en avance de phase)

La société Sagem Industries emploie actuellement 689 personnes. Son métier depuis l'année 2000 est la production en grande série de téléphonie mobile. Elle sort de ce secteur d'activité et adopte une stratégie de diversification vers le secteur de la défense et de l'aéronautique de défense en devenant notamment un fournisseur du système d'arme FELIN. Cette réorientation d'activité est la conséquence de la maturité du marché de la téléphonie mobile qui se traduit par une décroissance de la demande des appareils GSM et la prise d'activité depuis 2007 dans ce nouveau domaine pour cette société.

Engagée dans un programme d'adaptation de son outil de production et d'investissements matériels et immobiliers de l'ordre de 8,6 M€, elle met en place en parallèle, un plan de formation d'ampleur sans précédent d'un montant de 1,6 M€. La réussite de cette opération conditionne la pérennité des emplois sur ce site. Au total, ce programme de réorientation mobilise 10,2 M€.

Hormis de nouveaux équipements, la société Sagem Industries doit procéder à la formation de ses salariés aux nouveaux métiers nécessaires à cette nouvelle activité et aux nouveaux outils de support à la production (passage d'une production de grande série à une production de petite ou de moyenne série avec une mise en fabrication à la demande).

L'objectif de cette action est de sauvegarder les 689 emplois sur ce site.

Cette action a été validée en avance de phase par le CTI le 21 avril 2010.

B. Croisement de filières économiques Agri/Agro – ETIC

Le département possède des domaines d'excellence reconnus au niveau national, européen voire mondial en particulier sur les filières de l'électronique et des technologies de l'information et des communications (ETIC), de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Depuis plusieurs années, il semble important de croiser ces filières pour pouvoir profiter des synergies entre elles. A cette fin, la Mission électronique, informatique et télécommunications de l'Ouest (MEITO) a animé un groupe de travail en 2008 et 2009. Les conclusions de ce groupe de travail démontrent tout l'intérêt de cette opération.

Une étude doit être menée afin de déterminer :

- les thématiques « enjeux » prioritaires identifiées pour la filière Agri/Agro : L'information – La logistique – La professionnalisation – L'innovation et la maîtrise des savoirs et savoirs faire – La maîtrise des produits et des procédés – la gestion automatisée de la production
- les technologies clés contributrices à ces enjeux : Les Systèmes d'Information (SIG) – Le Machine to Machine (M2M) – Les Capteurs et les Systèmes de Mesure (CSM) – Les Réseaux et Services Numériques (RSN)

Il faut aussi organiser l'animation de cet espace inter-domaines pour une bonne efficacité de cette action de croisement.

De ce fait, un chargé de projet est nécessaire pour une durée de 3 ans pour animer cette opération mais aussi pour :

- cartographier les compétences locales en matière d'ETIC en fonction des thématiques
- cartographier les compétences et les activités des équipementiers des industries agricoles et agroalimentaires
- mener les actions de veille en lien avec ce croisement de filières

C. Plateforme d'ingénierie culinaire

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (IAA) est l'un des piliers économiques du département de l'Ille et Vilaine. Il a su évoluer et s'adapter aux évolutions demandées par le marché s'appuyant sur de multiples innovations. D'ailleurs le département accueille le pôle de compétitivité agroalimentaire Valorial, pôle d'envergure nationale. L'IAA emploie plus de 15 000 salariés sur le département qui compte 133 établissements de plus de 20 salariés dans ce secteur.

Dans un contexte de multiplication des produits disponibles et de réduction du pouvoir d'achat des consommateurs, l'innovation en matière culinaire représente un enjeu essentiel. Ainsi, l'adaptation des produits aux nouveaux usages culinaires, l'observation des propriétés des produits constituent des facteurs indispensables à l'apport de valeur ajoutée. Pour mener à bien ces travaux, il est nécessaire de disposer d'une plateforme d'ingénierie.

Ainsi, l'association « Plateforme d'Ingénierie Culinaire », constituée en janvier 2009 a notamment travaillé à la détermination du modèle juridique et financier le plus opportun pour mener à bien un tel projet.

La Plateforme d'ingénierie culinaire sera ainsi créée au sein du parc d'activités de Rennes Atalante Champeaux, à proximité notamment de l'Agrocampus et de la Chambre d'agriculture.

Un programme d'environ 2 600 m² de surface utile permettra d'accueillir, outre la Plateforme d'ingénierie culinaire (1 000 m²), d'autres acteurs de l'agroalimentaire aux activités complémentaires tels qu'un laboratoire d'analyse sensorielle (200 m²), l'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (100 m²).

Une partie du bâtiment sera également consacrée à l'accueil de l'Ecole des Maîtres Crêpiers (600 m²). Ces derniers souhaitant à terme être propriétaires de leurs locaux, une division volumétrique suivie d'une revente des locaux sera donc réalisée après l'achèvement de la construction.

Les locaux de la Plateforme d'ingénierie culinaire comprennent notamment :

- un hall d'accueil avec un espace showroom,
- un plateau technique évolutif (laboratoire, salle de classe),
- un amphithéâtre,
- un restaurant d'essai permettant les tests de cartes, de produits, de type panoramique,
- une école de formation.

En permettant à chaque utilisateur de développer sa compétitivité, l'objectif poursuivi est de renforcer les capacités d'innovation de l'ensemble de filière agroalimentaire bretonne et de favoriser ainsi son développement.

L'école de cuisine et le restaurant test créés au sein de la Plateforme constitueront notamment d'excellents observatoires des usages et pratiques culinaires. Ces observations pourront ensuite être diffusées aux acteurs de la chaîne alimentaire, leur permettant ainsi d'innover pour adapter leur production aux désirs des consommateurs.

Cet équipement innovant permettra également une amélioration qualitative des produits alimentaires en lien notamment avec le projet « nutrition santé ».

En parallèle, ce projet collaboratif vise également à créer une véritable vitrine du savoir faire local, en valorisant ainsi l'image du territoire, trop souvent associée abusivement à une qualité moindre en matière d'agroalimentaire.

Enfin, la Plateforme d'ingénierie culinaire permettra d'associer des acteurs locaux très divers (entreprises, associations, laboratoires) et d'initier ainsi une dynamique collective d'une grande richesse. La complémentarité du projet avec la pépinière d'entreprises « Biopôle » représentera notamment un atout conséquent pour le territoire.

Dans cette optique, la plateforme proposera un portefeuille varié d'activités :

- tests de fonctionnalité de produits et d'ingrédients,
- tests d'usages,
- recherches de solutions innovantes en matière culinaire,

- réalisation de prototypes,
- accompagnement de l'industrialisation de nouveaux produits,
- formations,
- aides à la conception de stratégies de marketing,
- actions de promotions...

D. Industrialisation de fabrication industrielle électronique

Face à la concurrence des pays émergents, la filière bretonne de fabrication de composants, de sous-ensembles et d'ensembles électroniques perd régulièrement des emplois et des compétences. Cette perte régionale de compétences notamment sur les méthodes et processus de fabrication devient de plus en plus préjudiciable d'autant plus que ces compétences sont difficilement intégrables par les fabricants et les concepteurs du territoire car ceux-ci restent avant tout des PME-PMI avec des capacités d'investissement limitées. Les fabrications de grande série ont déjà quitté notre pays et le risque de voir à son tour la fabrication de petite et de moyenne série à haute valeur technologique est bien réel, ce qui pourrait poser problèmes à certains secteurs stratégiques nationaux (Défense et sécurité, Aéronautique et Espace, Réseaux et Télécommunications, ...).

L'objectif de ce projet, par l'expérimentation et la mise en place d'un dispositif de soutien à l'investissement immatériel lié à la pré-industrialisation ou l'industrialisation de fabrication de petite ou de moyenne série dans le domaine de l'électronique, est de permettre à la filière sur le territoire de mettre en œuvre des technologies ou des outils de production innovants.

Dans la phase d'expérimentation du dispositif, il conviendra de déterminer s'il vaut mieux procéder au lancement de l'opération dans le cadre d'un appel à projets avec une date limite de soumission ou via l'accueil de projets spontanés après une phase d'information des acteurs concernés.

E. Espace Entreprises Biopôle

Les sciences du vivant ouvrent des voies d'innovations importantes dans le secteur de la santé humaine et animale, de l'agroalimentaire et de l'environnement. Depuis la mise en place de l'incubateur Emergys en 2000, nous assistons à l'émergence de projets de création d'entreprise dans ce secteur qui font appel à la manipulation de matériels biologiques. A ce constat s'ajoute la dynamique lancée par les créations successives de la Ouest-génopole Mer – Agro – Santé, du Cancéropole grand Ouest et des pôles de compétitivité Valorial et Mer (dans son volet biotechnologies marines) qui constitue un environnement favorable à la valorisation des résultats de recherche à la fois sous la forme de transfert de technologies et de créations d'entreprises de biotechnologies.

Ces entreprises en phase de démarrage ont besoin non seulement de bureaux mais aussi de locaux techniques spécifiques, aménagés notamment en surfaces de laboratoires qu'elles ne sont pas en mesure de financer les premières années.

Le secteur privé n'apporte pas de solutions aux jeunes entreprises de ce secteur d'activité quant à l'offre publique, elle reste très limitée.

Rennes Métropole dispose aujourd'hui d'un parc de pépinière d'entreprises de l'ordre de 8 000 m² essentiellement constitué de bureaux. Cette surface est très restreinte si on la compare à celle des autres agglomérations voisines. Mais la métropole rennaise ne dispose d'aucune structure de ce type au profit des jeunes entreprises du secteur des « sciences du vivant ».

De ce fait, le présent plan prévoit la création d'une pépinière d'entreprises « Espace Entreprises Biopôle » sur le site de la ZAC Atalante Champeaux.

Constituée d'un bâtiment d'une surface d'environ 1 800 m² utiles (extensible) qui intègre des surfaces de type bureau pour 15 % à 20 % de la surface totale, des surfaces de type laboratoire (L1 voire L2) pour 55 % de la surface totale, et des surfaces techniques et de services mutualisés pour 15 % à 20 % de la surface totale, la pépinière sera en mesure d'accueillir 8 à 10 entreprises en simultané qui pourront bénéficier du soutien et de l'accompagnement de l'association Rennes Atalante, notamment de son réseau d'expert : conseillers juridiques, financiers, ...

Le projet répond aux critères de labellisation Qualiparc et intègre notamment deux domaines de la HQE : maîtrise de l'impact sur l'environnement extérieur et environnement intérieur satisfaisant.
Il s'intégrera dans une cohérence d'intervention sur la filière biotechnologique à l'échelle du territoire régional.

III. FICHES ACTIONS

	INTITULE DU PROJET
Fiche action n° A-1 Avance de phase PLR	Réorientation de l'activité de Sagem Industries à Fougères (35) Fiche action validée en avance de phase du PLR au CTI du 21/04/2010
Diagnostic - constat	
<p>La société Sagem Industries emploie actuellement 689 personnes. Son métier depuis l'année 2000 est la production en grande série de téléphonie mobile. Elle sort de ce secteur d'activité et adopte une stratégie de diversification vers le secteur de la défense et de l'aéronautique de défense en devenant notamment un fournisseur du système d'arme FELIN. Cette réorientation d'activité est la conséquence de la maturité du marché de la téléphonie mobile qui se traduit par une décroissance de la demande des appareils GSM et la prise d'activité depuis 2007 dans ce nouveau domaine pour cette société.</p> <p>Engagée dans un programme d'adaptation de son outil de production et d'investissements matériels et immobiliers de l'ordre de 8,6 M€, elle met en place en parallèle, un plan de formation d'ampleur sans précédent d'un montant de 1,6 M€. La réussite de cette opération conditionne la pérennité des emplois sur ce site. Au total, ce programme de réorientation mobilise 10,2 M€.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>La société Sagem Industries souhaite former ses 689 personnels aux nouveaux métiers nécessaires à cette réorientation stratégique. Cette qualification nécessite 45 500 heures de formation dans les domaines de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la soudure filaire - la lecture de plan - la logistique et la gestion de production - la préparation et méthodes de fabrication - l'assemblage mécanique - la certification IPC A 610 <p>Elle acquiert aussi de nouveaux équipements pour adapter ses capacités aux nouvelles exigences du secteur de l'électronique de défense et de l'aéronautique de défense :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ligne de peinture - ligne de traitement de surface - ligne de décapage laser - moyens de vernissage - bancs de mesures et de tests... <p>Le passage de la production de grande série à une fabrication à l'ordre nécessite la mise en place d'une nouvelle gestion de production assistée par ordinateur (GPAO).</p> <p>Enfin, la société mène des adaptations de ses infrastructures pour que l'établissement soit classé « secret défense ».</p>	
Objectif - résultat attendu	
Maintien de 689 emplois sur le site de Sagem Industries à Fougères (35)	
Maîtrise d'ouvrage	
Préfecture de la région Bretagne	
Partenaires	
SAGEM INDUSTRIES qui finance 9,7 M€ du programme	
Etat	
Région Bretagne	
Département d'Ille et Vilaine	
Communauté de communes de Fougères	
Début de l'opération	
2009	
Délais de réalisation	
31/12/2010	
Coût de l'action	

Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
Programme de réorientation de l'activité	500 000	Etat (FRED – PLR)	150 000	30 %
		Conseil régional de Bretagne	150 000	30 %
		Conseil général d'Ille et Vilaine	150 000	30 %
		Communauté de communes de Fougères	50 000	10 %
<i>Critères d'évaluation – effets attendus – indicateurs</i>				
Sauvegarde de 689 emplois sur le site Sagem Industries de Fougères (35)				
Indicateurs : nombre d'emplois du site				

Fiche action n°B-1	INTITULE DU PROJET Croisement des filières économiques Agri/Agro – ETIC
Diagnostic - constat	
<p>Le département possède des domaines d'excellence reconnus au niveau national, européen voire mondial en particulier sur les filières de l'électronique et des technologies de l'information et des communications (ETIC), de l'agriculture et de l'agroalimentaire.</p> <p>Depuis plusieurs années, il semble important de croiser ces filières pour pouvoir profiter des synergies entre elles. A cette fin, la Mission électronique, informatique et télécommunications de l'Ouest (MEITO) a animé un groupe de travail en 2008 et 2009. Les conclusions de ce groupe de travail démontrent tout l'intérêt de cette opération.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les thématiques « enjeux » prioritaires identifiées pour la filière Agri/Agro : L'information – La logistique – La professionnalisation – L'innovation et la maîtrise des savoirs et savoirs faire – La maîtrise des produits et des procédés – la gestion automatisé de la production - Les technologies clés contributrices à ces enjeux : Les Systèmes d'Information (SIG) – Le Machine to Machine (M2M) – Les Capteurs et les Systèmes de Mesure (CSM) – Les Réseaux et Services Numériques (RSN) 	
Descriptif de l'action	
<p>Les préconisations d'ores et déjà effectuées ont déjà permis d'identifier certaines actions structurantes, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les compétences régionales sur chacune des technologies ETIC prioritaires identifiées ; • Cartographier les activités et les compétences des équipementiers des Industries de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire en Bretagne (IAA) qui forment les passerelles naturelles de transfert industriel entre les 2 filières ; • Mener des actions de veille nationale/internationale notamment par un suivi régulier des publications concernant les nouvelles applications et les marchés des technologies ETIC dans l'agriculture, l'élevage et l'agro-alimentaire ; • Mener un travail de référencement sur les projets déjà menés en Bretagne, par les entreprises de produits et de services de la filière ETIC, pour des entreprises de la filière Agri/Agro ; • Animer les acteurs concernés, entreprises et laboratoires de recherche, sur la base de l'organisation de journées d'information et de sensibilisation, d'ateliers de travail thématiques, de rencontres d'affaires entre les acteurs ... <p>Pour cette phase de structuration du plan d'actions, la MEITO s'est proposée pour poursuivre le pilotage du programme, avec l'animation du comité de pilotage et la co-animation du groupe d'action, à travers ses ressources humaines intégrées à sa mission d'intérêt général.</p> <p>En revanche, la maîtrise d'oeuvre du projet d'accompagnement de l'action inter-filières Agri/Agro & ETIC nécessite des moyens humains supplémentaires spécifiquement dédiés au programme d'actions. En effet, les nombreuses tâches opérationnelles pour le pilotage des travaux de cartographies, de veille/référencement et d'animations thématiques seront nettement plus consommateurs de ressources.</p>	
Objectif – résultat attendu	
<p>Le projet d'accompagnement consistera à mener le plan d'actions, établi par le groupe d'action inter-filières, et validé à l'issue de cette phase.</p> <p>Chacune des fiches actions, formant le plan d'actions, comprendra à minima l'objectif poursuivi, les différentes actions à entreprendre, les responsable(s), acteurs et partenaires, les plannings, et les indicateurs de mesure du succès et de l'avancement.</p>	

<i>Maîtrise d'ouvrage</i>				
MEITO				
<i>Partenaires</i>				
Etat Région Bretagne				
<i>Début de l'opération</i>				
01/02/2011				
<i>Délais de réalisation</i>				
31/12/2013				
<i>Coût de l'action</i>				
Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
Un chargé de mission en CDD sur 3 ans	195 000,00	Etat (FRED – PLR)	97 500	50 %
		Conseil régional de Bretagne	97 500	50%
			0	
<i>Critères d'évaluation – effets attendus – indicateurs</i>				
Nombre d'opérations d'industrialisation soutenues				
Nombre d'emplois directs sauvegardés ou créés				

Fiche action n°C-1	INTITULE DU PROJET Plateforme d'ingénierie culinaire
Diagnostic - constat	
<p>Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (IAA) est l'un des piliers économiques du département de l'Ille et Vilaine. Il a su évoluer et s'adapter aux évolutions demandées par le marché s'appuyant sur de multiples innovations. D'ailleurs le département accueille le pôle de compétitivité agroalimentaire Valorial, pôle d'envergure nationale. L'IAA emploie plus de 15 000 salariés sur le département qui compte 133 établissements de plus de 20 salariés dans ce secteur, ce qui représente 12 114 salariés soit une masse salariale moyenne de 312 M€. Les investissements s'élèvent à 104M€ (Sources DRAAF, Agreste Bretagne, INSEE 2009). En 2007, l'Ille-et-Vilaine est donc le 3ème département en nombre d'établissements et le 5^{ème} concernant les effectifs salariés (ETP) IAA en France métropolitaine.</p> <p>Dans un contexte de multiplication des produits disponibles et de réduction du pouvoir d'achat des consommateurs, l'innovation en matière culinaire représente un enjeu essentiel. Ainsi, l'adaptation des produits aux nouveaux usages culinaires, l'observation des propriétés des produits constituent des facteurs indispensables à l'apport de valeur ajoutée. Pour mener à bien ces travaux, il est nécessaire de disposer d'une plateforme d'ingénierie.</p> <p>Ainsi, l'association « Plateforme d'Ingénierie Culinaire », constituée en janvier 2009 a notamment travaillé à la détermination du modèle juridique et financier le plus opportun pour mener à bien un tel projet.</p> <p>Les études réalisées démontrent notamment l'intérêt de séparer l'aspect immobilier (construction et exploitation des bâtiments) de l'exploitation de la plateforme.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>La Plateforme d'ingénierie culinaire sera ainsi créée au sein du parc d'activités de Rennes Atalante Champeaux, à proximité notamment de l'Agrocampus et de la Chambre d'agriculture.</p> <p>Un programme d'environ 2 600 m² de surface utile permettra d'accueillir, outre la Plateforme d'ingénierie culinaire (1 000 m²), d'autres acteurs de l'agroalimentaire aux activités complémentaires tels qu'un laboratoire d'analyse sensorielle (200 m²), l'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (100 m²).</p> <p>Une partie du bâtiment sera également consacrée à l'accueil de l'Ecole des Maîtres Crêpiers (600 m²). Ces derniers souhaitant à terme être propriétaires de leurs locaux, une division volumétrique suivie d'une revente des locaux sera donc réalisée après l'achèvement de la construction.</p> <p>Les locaux de la Plateforme d'ingénierie culinaire comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un hall d'accueil avec un espace showroom, - un plateau technique évolutif (laboratoire, salle de classe), - un amphithéâtre, - un restaurant d'essai permettant les tests de cartes, de produits, de type panoramique, - une école de formation. 	
Objectif – résultat attendu	
<p>La construction d'une telle infrastructure permettra à chaque utilisateur de développer sa compétitivité et ainsi de renforcer les capacités d'innovation de l'ensemble de filière agroalimentaire bretonne et de favoriser ainsi son développement.</p> <p>L'école de cuisine et le restaurant test créés au sein de la Plateforme constitueront notamment d'excellents observatoires des usages et pratiques culinaires. Ces observations pourront ensuite être diffusées aux acteurs de la chaîne alimentaire, leur permettant ainsi d'innover pour adapter leur production aux désirs des consommateurs.</p> <p>Cet équipement innovant permettra également une amélioration qualitative des produits alimentaires</p>	

en lien notamment avec le projet « nutrition santé ».

En parallèle, ce projet collaboratif vise également à créer une véritable vitrine du savoir faire local, en valorisant ainsi l'image du territoire, trop souvent associée abusivement à une qualité moindre en matière d'agroalimentaire.

Enfin, la Plateforme d'ingénierie culinaire permettra d'associer des acteurs locaux très divers (entreprises, associations, laboratoires) et d'initier ainsi une dynamique collective d'une grande richesse. La complémentarité du projet avec la pépinière d'entreprises « Biopôle » représentera notamment un atout conséquent pour le territoire.

Dans cette optique, la plateforme proposera un portefeuille varié d'activités :

- tests de fonctionnalité de produits et d'ingrédients,
- tests d'usages,
- recherches de solutions innovantes en matière culinaire,
- réalisation de prototypes,
- accompagnement de l'industrialisation de nouveaux produits,
- formations,
- aides à la conception de stratégies de marketing,
- actions de promotions...

Maitrise d'ouvrage

Association « Plateforme d'Ingénierie Culinaire »

Partenaires

Etat
Région Bretagne
Département d'Ille et Vilaine
Rennes Métropole
Ecole des maîtres crêpiers
Association Plateforme d'ingénierie culinaire

Début de l'opération

01/01/2011

Délais de réalisation

31/12/2013

Coût de l'action

Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
Construction d'un équipement destiné à l'accueil de la plateforme d'ingénierie culinaire	5 827 000 €	Etat (FNADT – PLR)	500 000	9 %
		Conseil régional de Bretagne	500 000	9 %
		Conseil général d'Ille et Vilaine	150 000	3 %
		Rennes Métropole	500 000	9%
		Autofinancement	2 859 000	49 %
		Ecole des maîtres crêpiers	1 318 000	23 %

Critères d'évaluation – effets attendus – indicateurs

Nombre de prestations vendues par la plateforme d'ingénierie culinaire

Nombre d'emplois directs créés

INTITULE DU PROJET	
Fiche action n°D-1	Industrialisation de fabrications électroniques
<i>Diagnostic - constat</i>	
<p>Face à la concurrence des pays émergents, la filière bretonne de fabrication de composants, de sous-ensembles et d'ensembles électroniques perd régulièrement des emplois et des compétences. Cette perte régionale de compétences notamment sur les méthodes et processus de fabrication devient de plus en plus préjudiciable d'autant plus que ces compétences sont difficilement intégrables par les fabricants et les concepteurs du territoire car ceux-ci restent avant tout des PME-PMI avec des capacités d'investissement limitées. Les fabrications de grande série ont déjà quitté notre pays et le risque de voir à son tour la fabrication de petite et de moyenne série à haute valeur technologique est bien réel, ce qui pourrait poser problèmes à certains secteurs stratégiques nationaux (Défense et sécurité, Aéronautique et Espace, Réseaux et Télécommunications, ...).</p>	
<i>Descriptif de l'action</i>	
<p>Le projet incitera les concepteurs à faire fabriquer les prototypes et de préséries de produits technologiquement innovants en région Bretagne. Il permettra également de limiter la prise de risque pour l'équipementier à travailler localement avec un partenaire pour la fabrication qui doit faire face à un palier technologique.</p> <p>Le soutien ne concernera pas les investissements matériels et logiciels de conception et de fabrication pour lesquels d'autres dispositifs existent déjà, tant au plan national et que régional. Ne seront concernés que les investissements immatériels liés à de la montée en compétences en matière de pré-industrialisation dans le cadre de projets collaboratifs entre à minima un concepteur et un fabricant de sous-ensembles ou d'ensembles électronique. Suivant le degré d'innovation, le projet pourra nécessiter la contribution de laboratoires de recherche ou/et de consultants experts techniques.</p> <p>Seront plus particulièrement concernées les études d'industrialisation mettant en oeuvre des technologies innovantes ou des outils de production innovants. Les compétences acquises par les partenaires du projet devront pouvoir être réutilisables ensuite sur les autres projets d'industrialisation qu'ils auront à mener.</p> <p>Pour cette phase d'expérimentation du dispositif, il conviendra de déterminer s'il vaut mieux procéder au lancement de l'opération dans le cadre d'un appel à projets avec date limite de soumission ou via l'accueil de projets spontanés après une phase d'information des acteurs concernés.</p>	
<i>Objectif - résultat attendu</i>	
<p>L'objectif est de permettre à la filière de fabrication électronique locale de gagner en compétitivité par l'amélioration des compétences de ses acteurs industriels.</p> <p>Par ailleurs, cette démarche favorise le maintien local d'un outil de fabrication qui permet de disposer d'un avantage concurrentiel lors des relocations nationales que nous commençons de constater.</p>	
<i>Maîtrise d'ouvrage</i>	
Mission pour l'électronique, l'informatique et les télécommunications de l'Ouest (MEITO)	
<i>Partenaires</i>	
Etat	
Région Bretagne	
<i>Début de l'opération</i>	
01/02/2011	
<i>Délais de réalisation</i>	
31/12/2011	

<i>Coût de l'action</i>				
Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
Etude de mise en œuvre du dispositif et dotation d'aides aux PME-PMI concernées	65 000 €	Etat (FRED – PLR)	32 500	50 %
		Conseil régional de Bretagne	32 500	50 %
Aide aux projets d'industrialisation	135 000 €	Etat (FRED – PLR)	67 500	50 %
		Conseil régional de Bretagne	67 500	50 %
<i>Critères d'évaluation – effets attendus – indicateurs</i>				
Nombre de projets soutenus				

Fiche action n°E-1	INTITULE DU PROJET Espace entreprises Biopôle
Diagnostic - constat	
<p>Les sciences du vivant ouvrent des voies d'innovations importantes dans le secteur de la santé humaine et animale, de l'agroalimentaire et de l'environnement. Depuis la mise en place de l'incubateur Emergys en 2000, nous assistons à l'émergence de projets de création d'entreprise dans ces secteurs qui font appel à la manipulation de matériels biologiques. A ce constat s'ajoute la dynamique lancée par les créations successives de la Ouest-génopole Mer – Agro – Santé, du Cancéropole grand Ouest et des pôles de compétitivité Valorial et Mer (dans son volet biotechnologies marines) qui constitue un environnement favorable à la valorisation des résultats de recherche à la fois sous la forme de transfert de technologies et de créations d'entreprises de biotechnologies.</p> <p>Ces entreprises en phase de démarrage ont besoin non seulement de bureaux mais aussi de locaux techniques spécifiques, aménagés notamment en surfaces de laboratoires qu'elles ne sont pas en mesure de financer les premières années.</p> <p>Le secteur privé n'apporte pas de solutions aux entreprises quant à l'offre publique, elle reste très limitée.</p> <p>Rennes Métropole dispose aujourd'hui d'un parc de pépinière d'entreprises de l'ordre de 8 000 m² essentiellement constitué de bureaux. Cette surface est très restreinte si on la compare à celle des autres agglomérations voisines. Mais la métropole rennaise ne dispose d'aucune structure de ce type au profit des jeunes entreprises du secteur des « sciences du vivant ».</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Le projet consiste à la construction sur le site de la ZAC Atalante Champeaux, d'un bâtiment d'une surface d'environ 1 800 m² utiles (extensible) qui intègre des surfaces de type bureau pour 15 % à 20 % de la surface totale, des surfaces de type laboratoire (L1 voire L2) pour 55 % de la surface totale, et des surfaces techniques et de services mutualisés pour 15 % à 20 % de la surface totale.</p> <p>Le projet répond aux critères de labellisation Qualiparc et intègre notamment deux domaines de la HQE : maîtrise de l'impact sur l'environnement extérieur et environnement intérieur satisfaisant.</p> <p>Le bâtiment est en mesure d'accueillir 8 à 10 entreprises en simultané.</p> <p>Les entreprises accueillies seront soutenues et accompagnées par l'association Rennes Atalante, notamment par son réseau d'experts : conseillers juridiques, financiers,</p> <p>Le projet s'intégrera dans une cohérence d'intervention sur la filière biotechnologique à l'échelle du territoire régional.</p>	
Objectif – résultat attendu	
<p>L'objectif de ce projet consiste à accueillir les entreprises du secteur des biotechnologies, hors biotechnologies marines, dans des locaux adaptés aux besoins de leur secteur d'activité durant leurs premières années d'existence et à constituer une offre d'accueil et d'implantation pour des entreprises exogènes au territoire.</p> <p>La pérennité de ces entreprises au delà de 5 ans d'existence constitue un critère de réussite. Le nombre d'emplois créés ou induits constitue un autre critère de réussite ainsi que l'importance des projets innovants.</p>	
Maîtrise d'ouvrage	
Rennes Métropole	
Partenaires	
<p>Etat</p> <p>Région Bretagne</p> <p>Département d'Ille et Vilaine</p> <p>Rennes Métropole</p>	

Début de l'opération				
01/01/2011				
Délais de réalisation				
31/12/2013				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
Espace Entreprises Biopôle	8 172 000	Etat (FRED – PLR)	1 000 000	12 %
		Conseil régional de Bretagne	1 178 928*	14 %
		Conseil général d'Ille et Vilaine	1 400 000	17 %
		Rennes Métropole	4 593 072	57 %
Critères d'évaluation – effets attendus – indicateurs				
* sans préjudice des dispositions régissant le contrat de Pays Région – Pays de Rennes, et en particulier l'intervention sur l'enveloppe 3.				

TABLEAU FINANCIER PREVISIONNEL

Fiches		Montant total	Europe	Etat			Conseil régional de Bretagne	Conseil général d'Ille et Vilaine	Rennes Métropole	Fougères communauté	Autofin.	Ecole des Maîtres Crêpiers
				FNADT	FRED							
A-1	Aider au redéploiement stratégique de SAGEM Industries	500 000 €			150 000 €		150 000 €	150 000 €		50 000 €		
B-1	Croisement des filières Agri-Agro / ETIC	195 000 €			97 500 €		97 500 €					
C-1	Plateforme d'ingénierie culinaire	5 827 000 €	A déterminer	500 000 €			500 000 €	150 000 €	500 000 €		2 859 000 €	1 318 000 €
D-1	Industrialisation fabrication électronique	200 000 €			100 000 €		100 000 €					
E-1	Espace Entreprises Biopôle	8 172 000 €	A déterminer (NB : 1 M€ prévus dans la convention de site de Rennes Métropole)		1 000 000 €		1 178 928 € (à préciser selon les dispositions régissant le contrat de pays Région – Pays de Rennes)	1 400 000 €	4 593 072 €			
TOTAL		14 894 000€	0 €	500 000 €	1 347 500 €		2 026 428€	1 700 000 €	5 093 072 €	50 000 €	2 859 000 €	1 318 000 €
			0%	3,4%	9,1%		13,6%	11,4 %	34,2%	0,3%	19,2%	8,8 %